



SAPEUR-POMPIER SAISONNIER

Le SDIS de la Vendée **RECRUTE** POUR LA SAISON ESTIVALE 2023

ÉQUIPIERS

CHEFS D'ÉQUIPE

CHEFS D'AGRÈS
UNE ÉQUIPE

CHEFS D'AGRÈS
TOUT ENGINE

Pour renforcer les effectifs de plusieurs centres d'incendie et de secours en période estivale où l'affluence touristique entraîne un surcroît d'activité opérationnelle, le SDIS de la Vendée recrute des sapeurs-pompiers volontaires pour assurer l'ensemble des missions de secours et participer à la vie courante des centres d'incendie et de secours.

Conditions d'engagement :

- Être majeur
- Être apte médicalement
- Être titulaire du permis de conduire B
- Être sapeur, caporal ou sous-officier depuis au moins un an et avoir terminé sa formation initiale

Période d'engagement : (détail à voir dans le tableau ci-dessous)

L'engagement d'un sapeur-pompier saisonnier est d'un mois minimum (la priorité sera donnée aux candidats qui sont disponibles sur les périodes entières).

Les candidats retenus s'engageront à débiter la saison dès le premier jour et à cesser le dernier jour prévu.

Les absences de postes ne seront pas acceptées. Cependant des congés exceptionnels pourront être autorisés par le chef de centre et le chef de groupement.

Hébergement :

Les sapeurs-pompiers saisonniers auront la possibilité d'être logés par l'intermédiaire du SDIS (voir le détail dans le tableau ci-dessous).

Indemnisation :

Le versement de l'indemnisation sera effectif entre le 5 et le 10 du mois suivant.

Pour les sapeurs-pompiers saisonniers affectés au centre de secours de l'île d'Yeu, le SDIS de la Vendée prendra en charge une partie des frais réels de déplacement sur justificatifs, dans une limite définie par délibération, compte tenu de l'insularité.

Protection sociale :

La couverture sociale des agents saisonniers s'appliquera conformément aux textes régissant la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.

Centres de secours	Cycle de travail	Saisonniers	Périodes	Conditions de logement	Interventions juin/septembre 2022	SPP affectés	SPV affectés
Barbâtre	G10*	4	1er juillet - 31 août	Extérieur au CIS	117	/	15
Beauvoir sur mer	G12	6	1er juillet - 31 août	Extérieur au CIS	372	/	30
Brem sur mer	G12	4	19 juin - 10 septembre	à définir	351	/	36
Challans	G12	4	1er juillet - 31 août	non-logé	1058	26	56
Jard sur mer	G12	5	19 juin - 10 septembre	non-logé	312	/	36
L'Aiguillon sur mer	G12	5	19 juin - 10 septembre	Extérieurs au CIS	229	/	24
Ile d'Yeu	G12	16	1er juin - 30 septembre ou 19 juin - 10 septembre	Chambres au CIS	444	4	22
Talmont Saint Hilaire	G12	6	19 juin - 10 septembre ou 1er juillet - 31 août	Extérieur au CIS	282	/	43
La Tranche sur mer	G12	8	19 juin - 10 septembre ou 1er juillet - 31 août	Chambres au CIS	430	/	30
Les Sables d'Olonne	G12	10	19 juin - 10 septembre	Chambres au CIS	2133	42	65
Longeville sur mer	G10	4	19 juin - 10 septembre	Extérieur au CIS	220	/	26
Noirmoutier en l'île	G12	12	19 juin - 10 septembre ou 1er juillet - 31 août	Chambres au CIS	530	4	37
Saint Gilles Croix de Vie	G12	12	19 juin - 10 septembre ou 1er juillet - 31 août	Extérieur au CIS	1363	31	52
Saint Jean de Monts	G12	13	19 juin - 10 septembre ou 1er juillet - 31 août	Chambres au CIS	1133	16	44
CTA-CODIS	G12	5	1er juillet - 31 août	non-logé	79.363 appels	39	3

*Garde 10 heures



Renseignements complémentaires :

Lieutenant Olivier DAUSQUE

Service volontariat formation et citoyenneté

☎ 02.51.95.92.59

✉ olivier.dausque@sdis-vendee.fr

Madame Perrine BOISSINOT

Service gestion prévisionnelle des emplois et compétences

☎ 02.51.45.10.64

✉ perrine.boissinot@sdis-vendee.fr

Madame Isabelle LAMOUR

Service gestion prévisionnelle des emplois et compétences

☎ 02.51.45.49.63

✉ isabelle.lamour@sdis-vendee.fr

Vous êtes sapeur-pompier volontaire au SDIS de la Vendée

Compléter votre dossier de candidature [ici](#)

Le dossier est à transmettre au plus tard le 25 mars 2023.



Vous êtes sapeur-pompier volontaire dans un autre SDIS

Compléter votre dossier de candidature [ici](#)

Le dossier est à transmettre au plus tard le 25 mars 2023.



Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Les réponses positives ou non seront adressées dans la première moitié du mois d'avril 2023.